

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**

**jeudi 22 mai 2014 ;**

---

*L'an deux mille quatorze le 22 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 15 mai 2014 s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle DEFLISQUE, Maire.*

**Etaient présents :** DEFLISQUE Michèle, MALCAYRAN Jean-Claude, TAILLEFER Olivier, BOVEROD Gilles, RABOIS Jean-Charles, LEROYER Etienne, SIMON Gisèle, FAURÉ Denise, BOUGEARD Claudine, LABRO Christelle, DEAN Jacqueline.

**Absent(s) excusé :** néant ;

**Pouvoir :** néant ;

**Madame Claudine BOUGEARD a été élue secrétaire de séance.**

---

**1/ Validation du Procès Verbal de la séance du 14 avril 2014 :**

Le Procès Verbal de la séance du 14 avril 2014 n'amenant aucune observation, est validé à l'unanimité ;

---

**2/ Engagement de la troisième et dernière tranche de travaux aménagement de la traversée du village –D16- ;**

**Délib 01/22-05-2014 ;**

Le Conseil Municipal de Saint-Maurin,

Vu le compte rendu de la réunion du 6 mai 2014 ;

Vu l'exposé de Mme le Maire ;

A l'unanimité décide :

- **D'autoriser** Mme le Maire à engager la tranche 2 conditionnelle (troisième et dernière tranche) des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village, RD 16, pour un montant de **162.792, 48 euros HT** et à signer à cet effet tous les documents s'y rattachant ;
- 

**3/ Délibéré pour majorer les participations prévues au Budget Primitif 2014 pour le SMERB et le SDIS ;**

**Délib 02/22-05-2014**

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal des faits suivants :

Les lignes budgétaires 6553 (service d'incendie) et 6554 ont été alimentées lors du vote du Budget Primitif 2014 respectivement des sommes de 15.100 euros et 4.031 euros (dont 1.500 pour le SMERB) en tenant compte de données chiffrées qui avaient été communiquées de façon prévisionnelle.

Les contributions définitives notifiées par le SDIS et le SMERB font apparaître un montant de 15.135 euros et 2005 euros aussi il convient de majorer les prévisions budgétaires afin de pouvoir honorer les dépenses.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les décisions modificatives suivantes au budget primitif 2014 :

- Compte 6553 (service d'incendie et de secours) + 35 euros = 15.135 euros
  - Compte 6554 (contribution SMERB) + 505 euros = 4.536 euros (dont 2005 euros SMERB).
-

**4/ Délibéré sur une demande de subvention de l'ACMG 47 pour 2014 ;**

Après avoir consulté le document transmis au préalable par Mme le Maire, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande de subvention ; un courrier sera adressé en ce sens à l'association ;

---

**5/ Délibéré pour ouvrir des crédits (165€) au compte 7391178, reversement de Cotisation Foncière des Entreprises ;****Délib 03/22-05-2014**

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la Direction Générale des Finances Publiques et précisant que « l'article 55 de la Loi de finances rectificative pour 2013 prévoit qu'une partie du dégrèvement accordé aux auto-entrepreneurs sur leur imposition de CFE 2013 soit mise à la charge des communes et des EPCI à fiscalité propre .... Le dégrèvement est pris en charge à 50% par l'Etat et à 50% par les collectivités concernées » ; en ce qui concerne notre collectivité le montant du dégrèvement s'élève à 165 euros. Il convient donc de prévoir cette somme au compte 7391178 du budget primitif 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante au budget primitif 2014 :

- Compte 7391178 + 165 euros.
- 

**6/ Délibéré sur la mise en place de nouveaux règlements intérieurs pour le fonctionnement de la cantine et de la garderie scolaire ;****Délib 04/22-05-2014**

*A la demande de Madame Labro, une précision est apportée au règlement intérieur de la cantine dans le sens où les lignes données comme punition doivent être faites sur place (et pas à la maison) ;*

Mme le Maire rappelle que sa fonction de directeur des services communaux l'autorise à prendre des mesures à l'égard des usagers des services publics locaux. Pour faciliter ces décisions il convient que ces services soient dotés d'un règlement qui doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Mme le Maire rappelle que la cantine scolaire est un service public local à caractère « facultatif » qui est géré en régie. Comme pour tout service public local, le règlement intérieur de la cantine scolaire permet de fixer les règles générales d'organisation du service (tarifs, inscription, fonctionnement ...) et peut prévoir diverses mesures telles que la possibilité d'exclure temporairement ou définitivement des élèves particulièrement indisciplinés.

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal de sa volonté de mettre en place un tel règlement permettant de sanctionner les comportements indisciplinés et bruyants des enfants qui sont chose récurrente mais aussi afin de responsabiliser les parents.

Des modifications règlementaires sont également à valider pour le service garderie scolaire.

Un exemplaire de ces deux règlements ayant été au préalable communiqué à chacun, Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le règlement de la cantine scolaire et le règlement de la garderie scolaire, tels que présentés ce jour et décide de leur application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**7/ Délibéré afin de modifier la délibération n°12 du 14/04/2014 portant désignation des représentants de la commune auprès de la Fédération des Sites Clunisiens ;**

**Délib 05/22-05-2014**

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil les termes de la délibération n°12 du 14/04/2014 portant désignation des représentants de la commune auprès de la Fédération des Sites Clunisiens en nommant Mr Gérard DEFLISQUE.

Il s'avère que Mr DEFLISQUE, président de l'association des Amis de l'Abbaye, est déjà représentant auprès de la Fédération au titre de cette association ; il ne peut donc l'être à double titre.

Madame Jacqueline DEAN se porte candidate pour ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Jacqueline DEAN représentante de la commune de Saint-Maurin auprès de la Fédération des Sites Clunisiens. Le reste sans changement.

---

**8/ Tirage au sort des jurés d'assises ;** tirage au sort de deux noms effectué publiquement à partir de la liste électorale communale, préalablement à une deuxième sélection au niveau cantonal ; constitution du jury d'assises pour l'année 2015 ; ont été tirés au sort : Mmes DUBRAS veuve OSSONA DE MENDEZ Mauricette et VAUR épouse MALCAYRAN Nicole ; un courrier leur sera adressé à titre d'information ;

---

**9/ Le point sur les nouveaux rythmes scolaires ; Olivier Taillefer présente le Projet éducatif Territorial :**

Les Activités Pédagogiques Complémentaires seront organisées sur 3h les mardis après-midi comme le permet l'assouplissement introduit par le décret du 7 mai 2014 ; 15 personnes interviendront sur toute l'année scolaire dans des domaines d'activités différents ; ces personnes sont issues du village et/ou du monde associatif et de la mairie ; une association extérieure à la commune interviendra pour la gymnastique ainsi qu'une autre pour l'atelier « lire et faire lire » ;

L'organisation s'articulera sur 5 groupes de 8 enfants sur 5 cycles de 7 où 8 semaines (entre les vacances scolaires) ; les activités auront lieu de 13h30 à 16h30 et seront définies pour une période donnée (pas d'activité « à la carte ») ; le coût sera de 0.50 €/semaine pour les activités et de 1€/ semaine pour le transport du mercredi midi vers Lafox ; à ce titre un rappel est fait du coût estimé d'une demie-journée au centre aéré le Lafox : 2.90 euros de repas à midi + 0.45 euros pour le goûter + le coût des activités qui varie en fonction du revenu des parents, ramenant le tout à environ 9 euros/enfant/1/2 journée pour les familles ;

Pour les personnes qui interviendront sur les APC le coût à la charge de la commune est estimé à 15 € /heure ; des conventions de bénévolat seront à mettre en place ;

Ce projet de PEDT est à valider en conseil d'école le 5 juin prochain et à transmettre à l'Inspectrice d'Académie pour le 6 juin 2014 ; une réunion de travail avec les enseignants et les élus reste à organiser ainsi qu'une réunion de présentation aux parents après validation ;

---

**10/ Tableau des permanences pour les élections européennes du 25 mai 2014 ;**

Le tableau des permanences est complété en fonction des disponibilités de chacun et des souhaits en matière de fonctions : scrutateurs, assesseurs ; un exemplaire sera adressé par e-mail à chacun ;

---

**11/ Questions et information diverses ;**

Mme le Maire informe qu'il convient de prendre un délibéré rectificatif de la délib 2 du 14/04/2014 pour erreur matériel : oubli d'Olivier TAILLEFER dans la commission Animation ; le conseil étant d'accord sur le rajout de ce point à l'ordre du jour la délibération suivante est adoptée :

**Délib 06/22-05-2014 ;****Objet : rectification pour erreur matérielle de la délibération n°2 du 14/04/2014 portant composition des commissions communales ;**

Mme le Maire informe les membres du conseil d'un oubli lors de la rédaction de la délibération n°2 du 14/04/2014 portant composition des commissions communales permanentes, dans le sens où le nom de Mr Olivier TAILLEFER n'apparaît pas dans la commission Animation.

Il convient donc de rectifier cette erreur matérielle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que la délibération n°2 du 14/04/2014 portant composition des commissions communales permanentes, est rectifiée comme suit :

Ligne n°2, commission ANIMATION, rajout de Mr Olivier TAILLEFER, la commission est donc composée de : Mmes FAURÉ Denise, DEAN Jacqueline, LABRO Christelle, BOUGEARD Claudine et de Mr Olivier TAILLEFER ;

Le reste sans changement.

- 
- Statuer sur la demande d'autorisation rando quad lors de la Fête de Tayrac le 12 juillet 2014 ; une réponse positive sera adressée au président avec des réserves sur la vitesse à adapter et le respect des propriétés privées et des mesures de sécurité ;
  - Mme le Maire informe l'assemblée de : -l'adhésion au CAUE47 pour 2014 : 100 euros ; - la protection au titre des monuments historiques de notre Monument aux Morts sur proposition de la DRAC et sans nouvelles contraintes liées au périmètre de protection déjà existant ;
  - Mme la Maire donne lecture d'une lettre par laquelle Mme Marty souhaite faire don à la commune d'un ancien « travail » lui appartenant ; ce don est accepté ; le travail pourrait être mis sur le foirail ; il convient d'organiser son enlèvement et son transfert ;
  - Information sur le dossier station d'épuration (réunion en mairie les 5 et 23/06) : Mme le Maire informe l'assemblée d'un projet de déplacement de l'actuelle station d'épuration, projet initié par la Police de l'Eau en raison de la saturation et du mauvais fonctionnement de l'installation actuelle ; le projet en l'état actuel coûterait 580.000 euros et serait financé pour partie par le Conseil Général, la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau ; le solde soit 10 % (58.000 euros) resterait à la charge de la commune ; Mme le Maire précise qu'elle a doré et déjà demandé à ce que le projet soit reconsidéré car la commune ne pourra pas financer une telle part ; par ailleurs sur l'aspect technique le nouvel emplacement envisagé (sur la route de Montjoi) présente trop de contraintes et un nouvel emplacement doit être choisi ; des réunions sont prévues les 5 et 23 juin prochains à ce sujet avec les représentants des différentes parties prenantes ; de ce fait les gravats qui ont été placés sur le terrain à la route de Montjoi n'ont plus lieu d'être, il faut stopper leur dépôt par le biais d'un affichage ; ils pourraient par la suite être transportés dans l'ancienne piscine pour la combler ;
  - Madame le Maire informe l'assemblée que le dossier de permis de construire établi par Monsieur Thouin, architecte en chef des monuments historiques, pour l'Eglise St-Pierre Del Pech est en cours d'instruction ;

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :****jeudi 22 mai 2014 ;**

- 
- Mme le Maire informe qu'elle a transmis à Mr Toqué le projet de nouveau bail pour le multiservices à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 ; elle attend la réponse de ce dernier ;
  - Mme le Maire informe l'assemblée que Mme Trojan abandonne son projet d'achat d'une portion de terrain communal, rue de la Tourelette ;
  - Un bilan des travaux de restauration des toitures de l'Ancien Château Abbatial a, préalablement à cette réunion, été distribué à chacun et est commenté au cours de cette réunion ;
  - Jean-Claude Malcayran présente un exposé du contrôle annuel des bornes incendie auquel il a assisté le 30 avril dernier ; il conviendrait de changer la borne « Le Grin » qui est hors service pour un coût d'environ 1.750 euros à confirmer par une demande de devis ; par ailleurs un nouveau devis est demandé à la Saur pour effectuer le contrôle réglementaire périodique de ces installations ;
  - Il est convenu que l'analyse de l'eau de source « la Cannelle » sera réalisée tous les 6 mois (printemps et automne) par Mme Denise Fauré ou Mme Claudine Bougeard en cas d'empêchement ;
  - Présentation et validation de deux devis pour la mise aux normes des installations gaz école et ancien gîte suite au contrôle Socotec effectué ; montant TTC des travaux : 2.397,66 euros ;
  - Mme le Maire fait un point sur la dernière réunion à la CCPAPS du 15 mai dernier au cours de laquelle le budget primitif 2014 a été adopté par 14 voix pour et 13 contre ; compte tenu de la baisse attendue des dotations de l'état estimée à - 6% cette même baisse a été appliquée aux subventions attribuées aux associations ;
  - Mme le Maire présente un compte rendu des divers RDV et réunions qui se sont déroulés depuis la dernière séance ;
  - Concernant le dossier PLU il est convenu d'organiser une réunion de présentation de ce dossier aux nouveaux élus avec le bureau d'étude ; soit un lundi à 19h soit un autre soir à partir de 19h15/ 19h30 ;
  - Christelle Labro présente et remet à chacun un projet d'aménagement d'espace multisports ; dans un premier temps il faut que l'employé municipal désherbe et nettoie le terrain pour estimer l'état du revêtement ; il faudra ensuite voir quelles sont les possibilités de financement et notamment auprès du ministère de l'éducation puisque cet espace serait également mis à disposition des écoles ;
- 

**L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 0h30  
Fait à Saint Maurin le 16 juin 2014**

**Le Maire,  
Michèle DEFLISQUE.**